



FICHE DE CONSENTEMENT TRANSFERT

Réseau de Périnatalité Occitanie

Madame,

Vous allez être transférée vers une autre maternité adaptée à votre prise en charge et à celle de votre nouveau-né. Vous allez ainsi bénéficier de l'organisation des maternités de la région au sein du Réseau Périnatal d'Occitanie (RPO).

L'ÉQUIPE TRANSFERT VA

- » Trouver une place adaptée à vos besoins et coordonner le transfert.
- » Optimiser votre prise en charge et la bonne collaboration entre les équipes médicales.
- » Communiquer des éléments de votre dossier médical aux diverses équipes vous prenant en charge.

Je soussigné, Mme

ACCEPTE D'UNE PART

Le transfert qui m'a été proposé par le Dr

Exerçant dans la maternité

Pour être prise en charge dans la maternité

ET D'AUTRE PART

Que les éléments médicaux recueillis lors du transfert soient communiqués aux équipes receveuses selon la charte patient (cf. p.2)

Je reconnais avoir reçu « La charte du patient » (p.2), et j'en accepte les termes.

Fait à Le/...../.....

Signature

Vos commentaires

.....
.....

Ce document médico-légal est de la responsabilité de l'établissement demandeur et doit être archivé dans le dossier patient.



LA CHARTE DU PATIENT

Réseau de Périnatalité Occitanie

LE RÉSEAU PÉRINATAL

C'est la mutualisation des compétences, l'harmonisation des collaborations, l'homogénéisation des pratiques médicales pour permettre une organisation plus performante. Le réseau ne se substitue pas au suivi exercé par votre praticien.

LE RÉSEAU ET VOUS

Dans tous les cas, les médecins spécialistes, généralistes, les sages-femmes qui suivent votre grossesse vous accompagneront au mieux dans votre projet de naissance, pour vous permettre de mettre au monde votre enfant en toute sécurité et sérénité.

Tous les acteurs du réseau périnatal d'Occitanie ont un objectif commun : offrir à la mère et à l'enfant les soins les mieux adaptés à la grossesse et faire évoluer les pratiques obstétricales dans la région.

Dans le cadre des transferts, voici un lien QR code vers une vidéo vous expliquant notre organisation ►



LES PROFESSIONNELS ADHÉRANT AU RÉSEAU PÉRINATALITÉ OCCITANIE S'ENGAGENT À

- » Vous assurer, ainsi qu'à votre famille, une information complète sur le fonctionnement du réseau.
- » Recueillir votre consentement avant toute orientation dans la région.
- » Respecter le secret médical concernant vos données de santé.
- » Enfin, sachez que si l'évolution de votre grossesse le permet et si l'établissement dispose d'une place pour vous accueillir, vous pourrez être retransférée vers votre maternité d'origine ou vers une maternité adaptée à vos besoins au plus proche de votre lieu de vie

DANS LE CADRE DE VOTRE TRANSFERT, NOUS VOUS INFORMONS QUE

- » Les informations médicales vous concernant sont accessibles par les professionnels de votre établissement d'origine et de votre établissement de destination, notamment par le biais de notre équipe médicale des transferts.
- » La coordination du réseau peut utiliser de façon anonyme les données vous concernant pour des études statistiques et pour l'évaluation de la politique de santé périnatale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie (et nationale).
- » Vous disposez d'un droit d'accès à votre dossier médical (Article L1111-7 du CSP relatif à l'accès au dossier médical), de rectification, et d'opposition pour des motifs légitimes auprès du DPO (data protection officer) du RPO par simple demande écrite à dpo@perinatalite-occitanie.fr
- » Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.
- » Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation CNIL.